



Pour la séance ordinaire du 5 mars 2024

Ordre du jour

1. *Ouverture de la séance*
2. *Déclaration du maire*
3. *Adoption de l'ordre du jour*
4. *Période de questions*
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2024
6. Adoption de la liste des chèques et des paiements pour le mois de février 2024 au montant de 1 587 961.64 \$
7. **Dépôts :**
 - 7.1 ➤ Rapport mensuel du Service de développement et de l'aménagement du territoire :

Valeur au cours du mois de janvier 2024:	3 044 264 \$
Valeur au cours du mois de décembre 2023:	1 693 667 \$
Valeur pour l'année 2024 :	4 817 140 \$
Valeur pour l'année 2023 :	3 408 684 \$
 - 7.2 ➤ Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 15 février 2024
 - 7.3 ➤ Rapport des dépenses autorisées pour le mois de janvier 2024 – Règlement numéro 217-2018
 - 7.4 ➤ Certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter (registre) – Règlement d'emprunt numéro 331-2024 autorisant l'acquisition d'un camion-citerne neuf pour le Service de sécurité incendie et décrétant un emprunt et une dépense de 1 320 360 \$
 - 7.5 ➤ Rapport annuel 2023 concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle
 - 7.6 ➤ Rapport d'activités de la trésorière

8. GESTION ET ADMINISTRATION

- 8.1 Règlement d'emprunt numéro 332-2024 concernant les travaux de reconstruction d'un tronçon du chemin de la Carrière, route locale 2, et décrétant un emprunt et une dépense de 1 262 335 \$
- 8.2 Autorisation de vente par la Ville des lots 4 678 386, 4 678 394, 4 678 395, 4 678 398 et 4 678 399 du cadastre du Québec à monsieur Anthony Gibault pour et au nom de la compagnie Pine Hill Prestige inc.
- 8.3 Proclamation de la Journée nationale de promotion de la santé mentale positive – Le 13 mars 2024
- 8.4 Mise en disponibilité pour l'augmentation du budget du poste budgétaire des honoraires professionnels du Service du greffe – Élections municipales 2025
- 8.5 Affectation d'un montant au remboursement du Règlement d'emprunt numéro 245-2018 à la suite du financement du véhicule autopompe-citerne custom usagé 2008
- 8.6 Octroi de contrat pour la location d'imprimantes multifonctions pour les services administratifs
- 8.7 Avis de motion et dépôt – Règlement numéro 333-2024 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ainsi que les règles de délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence

9. RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATIONS

- 9.1 Mouvement de personnel – Différents services

10. TRAVAUX PUBLICS

- 10.1 Résultats de l'appel d'offres public numéro TP2024-01 – Fourniture d'une rétrocaveuse neuve 2023 ou plus récente – Adjudication du contrat
- 10.2 Mise en disponibilité pour l'achat d'un camion léger Ford Super Duty F-250 2024 avec pelle à neige
- 10.3 Engagement de démarche en gestion des actifs municipaux en eau

11. LOISIRS ET CULTURE

- 11.1 Autorisation de dépenses – Affiliation au réseau biblio Laurentides – Année 2024
- 11.2 Autorisation – Collectes de fonds diverses à l'intersection de la rue Principale et de la rue des Érables pour l'année 2024
- 11.3 Aides financières 2024 pour divers organismes à but non lucratif

11. CAMPING

- 11.4 Mise en disponibilité et octroi de contrat pour l'achat d'îlots multimatières pour le camping / marina municipal

11.5 Achat de quais supplémentaires pour les besoins du camping municipal

12. **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

13. **SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

13.1 Demande de PIIA numéro 2024-005 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la rénovation extérieure du bâtiment principal – Propriété située au 494, route des Outaouais (lot 4 423 679 du cadastre du Québec)

13.2 Demande de PIIA numéro 2024-006 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la rénovation du bâtiment principal – Propriété située au 73A, route du Canton (lot 4 422 732 du cadastre du Québec)

13.3 Demande de PIIA numéro 2024-010 relative à une demande de permis de construction visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée – Lot 6 562 262 du cadastre du Québec situé sur la route des Outaouais

13.4 Avis de motion et dépôt – Projet de règlement numéro 197-01-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin d'apporter une modification à la définition de rue ainsi que sur les dispositions relatives à la garde de poules pondeuses

13.5 Adoption du projet de règlement numéro 197-01-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin d'apporter une modification à la définition de rue ainsi que sur les dispositions relatives à la garde de poules pondeuses

13.6 Avis de motion et dépôt – Projet de règlement numéro 197-02-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin d'apporter des modifications diverses au règlement

13.7 Adoption du projet de règlement numéro 197-02-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin d'apporter des modifications diverses au règlement

13.8 Avis de motion et dépôt – Projet de règlement numéro 198-01-2024 amendant le Règlement de lotissement numéro 198-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin d'ajouter des dispositions relatives aux dimensions et normes d'aménagement des voies de circulation publiques ou privées

13.9 Adoption du projet de règlement numéro 198-01-2024 amendant le Règlement de lotissement numéro 198-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin d'ajouter des dispositions relatives aux dimensions et normes d'aménagement des voies de circulation publiques ou privées

- 13.10 Avis de motion et dépôt – Projet de règlement numéro 200-01-2024 amendant le Règlement sur les permis et certificats numéro 200-2020 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de modifier les dispositions relatives aux conditions de délivrance d'un permis de construction et d'exempter les services de garde en milieu familial du paiement des frais des permis de place d'affaires
- 13.11 Adoption du projet de règlement numéro 200-01-2024 amendant le Règlement sur les permis et certificats numéro 200-2020 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de modifier les dispositions relatives aux conditions de délivrance d'un permis de construction et d'exempter les services de garde en milieu familial du paiement des frais des permis de place d'affaires
- 13.12 Cession aux fins de parcs, terrain de jeux ou d'espaces naturels – Demande de permis de construction numéro 2024-00024 – Lot 4 423 071 situé sur le chemin du Lac-en-Croissant
- 13.13 Cession aux fins de parcs, terrain de jeux ou d'espaces naturels – Demande de permis de lotissement numéro 2024-00003 – Création des lots 6 612 912 et 6 612 913 du cadastre du Québec
- 13.14 Désignation et nomination de rues publiques : Développement du Quartier Marina

14. ***2^E PÉRIODE DE QUESTIONS***

15. ***LEVÉE DE LA SÉANCE***

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

**Canada
Province de Québec
M.R.C. d'Argenteuil
Ville de Brownsburg-Chatham**

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 332-2024 CONCERNANT LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'UN TRONÇON DU CHEMIN DE LA CARRIÈRE, ROUTE LOCALE 2 ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 1 262 335 \$
--

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5^e jour du mois de mars 2024 à 19 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, située au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu qui est autorisé par la résolution numéro 19-12-336 à laquelle sont présents: mesdames les conseillères Marilou Laurin et Martine Renaud et messieurs les conseillers, Pierre Baril, André Junior Florestal, Louis Quevillon et Stephen Rowland, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Kévin Maurice

Sont également présents :

M. Jean-François Brunet, directeur général et
M. Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par madame la conseillère Martine Renaud à la séance ordinaire tenue le 6 février 2024 et qu'un projet de règlement a été déposé cette même date;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu toute la documentation utile à la prise en considération du présent règlement au plus tard 72 heures avant la séance prévoyant son adoption;

ATTENDU QUE, dès le début de la séance au cours de laquelle l'adoption du règlement a été prise en considération, des copies du projet ont été mises à la disposition du public;

ATTENDU QUE l'objet du règlement et, le cas échéant, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, la dépense et tout mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci ont été précisés par le greffier ou un membre du conseil;

ATTENDU QUE les travaux de reconstruction d'un tronçon du chemin de la Carrière, route locale 2, dont le détail est prévu à l'annexe « A » faisant partie intégrante du présent règlement, seront donc payés à même un emprunt à cet effet;

ATTENDU QUE, selon l'alinéa 3 de l'article 556 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), le présent règlement d'emprunt n'est soumis qu'à l'approbation de la ministre des Affaires municipales, puisqu'il s'agit de travaux de voirie et que le remboursement de l'emprunt est entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la Ville;

ATTENDU les recommandations de la directrice du Service des travaux publics, madame Caroline Charest-Savard.

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____ et il est résolu:

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ par règlement du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, et il est par le présent règlement statué et ordonné, comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule ainsi que toute annexe à laquelle il est fait référence dans le présent règlement en font partie intégrante.

ARTICLE 2

Le conseil municipal est autorisé à effectuer les travaux de reconstruction d'un tronçon du chemin de la Carrière, propriété de la Ville de Brownsburg-Chatham, conformément à l'estimation budgétaire préparée par madame Caroline Charest-Savard, directrice du Service des travaux publics et madame Marie-Christine Vézeau, directrice générale adjointe, trésorière et directrice du Service des finances, signée et datée du 16 janvier 2024, au montant total estimé à 1 262 335 \$, incluant les imprévus, les taxes nettes et les frais d'emprunt temporaire, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 3

Le conseil municipal est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 1 262 335 \$ pour les fins du présent règlement d'emprunt.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter le solde de la dépense prévue au présent règlement d'emprunt, le conseil municipal est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 1 262 335 \$ sur une période de vingt (20) ans. De plus, la trésorière est autorisée à emprunter temporairement au nom de la Ville de Brownsburg-Chatham tout ou en partie du montant autorisé aux fins du présent règlement.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur l'ensemble des immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement d'emprunt est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil municipal est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement d'emprunt et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le conseil municipal affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée pour le présent règlement.

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

Le conseil municipal affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8

Le conseil municipal décrète qu'un montant représentant 10 % du total de l'emprunt est destiné à renflouer le fonds général de la Ville de Brownsburg-Chatham de tout ou en partie des sommes engagées avant l'entrée en vigueur du règlement.

ARTICLE 9

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Kévin Maurice
Maire

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique

Avis de motion :

Le 6 février 2024

Dépôt du projet :

Le 6 février 2024

Adoption du règlement :

Le

Approbation MAMH :

Le

Entrée en vigueur :

Le

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

ANNEXE « A » - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 332-2024

TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'UN TRONÇON DU CHEMIN DE LA CARRIÈRE, ROUTE LOCALE 2

Type d'intervention	Coûts
Reconstruction de la chaussée (voir estimation des coûts EFEL Expert Conseils)	963 675 \$
Sous-total des coûts directs	963 675 \$
Honoraires professionnels – 10 %	96 400 \$
Imprévus – 10 %	96 400 \$
TVQ à payer – 50 %	57 680 \$
Frais d'emprunt temporaire – 5 %	48 180 \$
Sous-total des frais incidents	298 660 \$
Grand total du règlement d'emprunt	1 262 335 \$

Préparée le 24 janvier 2024 par :

Caroline Charest-Savard
Directrice du Service des
travaux publics

Marie-Christine Vézeau
Directrice générale adjointe,
trésorière et directrice du
Service des finances